

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1300

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Fourniture, pose et entretien de métallerie et de mobilier urbain - Fourniture de plaques de rue en tôle émaillée avec chanfrein, sérigraphie des textes et des armoiries - Fourniture de panneaux de police de signalisation permanente temporaire et tous accessoires - Travaux de marquage pour la signalisation au sol - Approbation des dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la voirie doit procéder au renouvellement des marchés annuels arrivant à échéance le 31 décembre 2003. Ces marchés concernent :

- la fourniture, la pose et l'entretien de métallerie et de mobilier urbain,
- la fourniture de plaques de rue en tôle émaillée avec chanfrein, sérigraphie des textes et des armoiries,
- la fourniture de panneaux de police de signalisation permanente temporaire et tous accessoires,
- les travaux de marquage pour la signalisation au sol.

Ces prestations pourraient faire l'objet de marchés à bons de commande qui seraient conclus par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'année 2004 avec possibilité de reconduction expresse pour les années 2005 et 2006, suivant la répartition ci-après :

Fourniture, pose et entretien de métallerie et de mobilier urbain pour 2004 et, éventuellement renouvelable en 2005 et 2006

Libellé	Montants estimés (en € TTC)	
	Minimum	Maximum
lot n° 1 : rive droite du Rhône	325 000	1 300 000
lot n° 2 : rive gauche du Rhône	325 000	1 300 000

Travaux de marquage pour la signalisation au sol

Libellé	Montants estimés (en € TTC)	
	Minimum	Maximum
lot n° 1 : Lyon et Villeurbanne	203 320	813 280
lot n° 2 : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Charly, Collonges au Mont d'Or, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines	89 700	358 800

sur Saône, Francheville, Genay, Irigny, Limonest, Marcy l'Etoile, Montanay, La Mulatière, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poley-mieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, Vernaison		
lot n° 3 : Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux	143 520	574 080

Fourniture de plaques de rue en tôle émaillée avec chanfrein, sérigraphie des textes et des armoiries

Lot unique pour tout le territoire de la Communauté urbaine :

- montant minimum : 59 800 € TTC,
- montant maximum : 239 200 € TTC.

Fourniture de panneaux de police de signalisation permanente temporaire et tous accessoires

Libellé	Montants estimés (en € TTC)	
	Minimum	Maximum
lot n° 1 : Lyon et Villeurbanne	164 450	657 800
lot n° 2 : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Irigny, Limonest, Marcy l'Etoile, Montanay, La Mulatière, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poley-mieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, Vernaison, Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux	269 100	1 076 400

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Accepte les dossiers de consultation des entrepreneurs sus-visés.

2° - Décide :

a) - de traiter le renouvellement des marchés pour :

- la fourniture, la pose et l'entretien de métallerie et de mobilier urbain,
- la fourniture de plaques de rue en tôle émaillée avec chanfrein, sérigraphie des textes et des armoiries,
- la fourniture de panneaux de police de signalisation permanente temporaire et tous accessoires,
- les travaux de marquage pour la signalisation au sol,

b) que les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2004 et éventuellement exercices 2005 et 2006 au titre des opérations concernées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,